LRMN

NHS
South East London

Connaître ses Droits et le NHS

Un guide sur les droits en matière de soins de santé et les tarifs du NHS pour les réfugiés, les demandeurs d'asile et les personnes issues de l'immigration

À quoi sert ce guide ?

De nombreux services du NHS sont gratuits pour tous, quel que soit votre statut d'immigré. Pour certaines personnes dont le statut d'immigré est plus compliqué, l'accès au NHS peut être payant.

Ce guide vous permettra de savoir :

- Quels sont les services de santé qui sont toujours gratuits pour tous
- Qui bénéficie de la gratuité des soins
- Où obtenir de l'aide si on vous facture des soins

Les services gratuits pour tous

Ces services sont toujours gratuits pour tous

S'inscrire et utiliser les services d'un médecin généraliste :

- Un médecin généraliste est un médecin qui traite toutes les pathologies courantes. Il est important de s'inscrire auprès d'un médecin généraliste pour pouvoir bénéficier de ses services. Si vous souffrez d'une maladie grave, votre médecin généraliste vous enverra dans un autre service.
- Tout le monde a le droit de s'inscrire auprès d'un médecin généraliste - il ne devrait pas être nécessaire de présenter une pièce d'identité, un statut d'immigré ou une adresse. L'inscription auprès d'un médecin généraliste est gratuite.

- Les cabinets de médecins généralistes sont généralement ouverts du lundi au vendredi, de 8h à 18h30. Mais si vous appelez en dehors de ces heures, vous obtiendrez des informations sur d'autres services.

Soins d'urgence :

- Ambulance d'urgence : **appelez le 999**
- Hôpital qui est le service des urgences (Accident & Emergency ou A&E) ou le département des urgences
- Centre de soins d'urgence
- Centre d'accueil
- Service de traitement des blessures légères
- Urgence en matière de santé mentale : appelez le 111, puis appuyez sur le 2

NHS 111

- Pour obtenir des conseils médicaux

gratuits par téléphone 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, composez le 111.

- Urgence en matière de santé mentale, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, appelez le 111, puis appuyez sur le 2
- Ou consultez le site web : **111.nhs.u**k

Planning familial (y compris la contraception)

Diagnostic et traitement de certaines maladies telles que les infections sexuellement transmissibles, le VIH/SIDA et le coronavirus / Covid.

Soins de fin de vie / soins palliatifs dispensés par une organisation caritative agréée dans le domaine des « soins palliatifs ».

Traitement d'une pathologie physique ou mentale causée par la torture, les mutilations génitales féminines, la violence domestique et/ou la violence sexuelle

Votre santé est importante !

- On ne doit jamais vous demander de payer à l'avance un traitement dont vous avez besoin immédiatement.
- On ne peut pas vous refuser des soins urgents dont vous avez besoin immédiatement (y compris des soins de maternité) en raison de votre statut d'immigré ou parce que vous ne pouvez pas payer.
- Si l'on vous refuse des soins en raison de votre statut d'immigré ou parce que vous ne pouvez pas payer, demandez de l'aide. Contactez l'une des organisations citées dans ce guide.

Votre santé est importante. Toutefois, certains services de santé peuvent être facturés si vous ne répondez pas à l'un des critères ci-dessous.

Qui peut accéder gratuitement à tous les soins ?

Vous bénéficierez toujours de soins de santé gratuits si :

- ✓ Vous êtes un réfugié, un demandeur d'asile (ou vous faites une nouvelle demande d'asile !) ou vous avez une autorisation de séjour indéfinie au Royaume-Uni
- ✓ Vous avez déjà payé le Supplément soins pour les personnes issues de l'immigration (Immigration Health Surcharge ou IHS) lors de votre demande de visa, ou vous en êtes exempté
- ✓ Vous êtes de nationalité britannique
- ✓ Vous êtes ressortissant de l'EEE et possédez une carte européenne d'assurance maladie (EHIC)

- ✓ Vous êtes un enfant pris en charge ou un enfant sans responsabilité parentale
- ✓ Vous êtes victime d'un Esclavage moderne (ou la décision concernant ce statut est en cours)
- ✓ Vous bénéficiez d'un soutien au titre de l'Article 95 de la Loi de 1999 sur l'immigration et l'asile (Immigration & Asylum Act)
- ✓ Vous êtes prisonnier ou en détention
- ✓ Vous prenez un traitement obligatoire en vertu d'une décision de justice ou de la Loi sur la santé mentale (Mental Health Act)
- ✓ Vous êtes un demandeur d'asile débouté (ou une personne à charge d'un demandeur d'asile débouté) et vous bénéficiez d'un soutien.

Vous a-t-on remis une facture des frais pour les soins que vous reçus ?

Si vous répondez à certains critères, vous pourriez ne pas avoir à payer pour vos soins. Vérifiez si vous êtes exempté ci-dessous.

Si des soins vous sont facturés, vous pouvez contacter les organisations citées dans ce guide. Elles pourront vous aider à contester les frais qui vous sont facturés ou vous aider à obtenir des conseils. Voir les deux pages suivantes.

Certaines personnes sont inquiètes à l'idée d'accéder à des soins s'ils doivent les payer, mais il existe des moyens de contester les frais facturés par le NHS lorsque nous travaillons ensemble.

Quels sont les services que le NHS peut facturer ?

Certains services de médecine générale

Vous devez payer pour certains services fournis par un médecin généraliste, notamment :

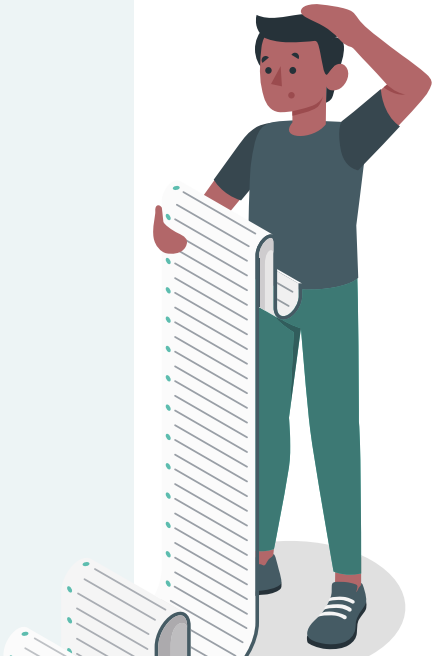

- Les rapports d'assurance médicale privée
- Les lettres de soutien que vous demandez, par exemple une lettre pour obtenir un logement
- Une lettre privée « d'aptitude à être présent/participer »

Certains services dentaires

- Au Royaume-Uni, de nombreux dentistes proposent des traitements dans le secteur privé et par le biais du NHS. Il existe des frais fixes pour les différents types de traitements dentaires fournis par le NHS
- Vous pouvez peut-être bénéficier des soins dentaires gratuits du NHS si vous êtes inscrit au Programme de soins pour les personnes à faible revenu (Low Income Scheme) du NHS et disposez d'un certificat HC2, ou si vous bénéficiez d'un autre type d'exonération

- Si vous avez besoin de conseils dentaires urgents, vous pouvez appeler le NHS 111

Certains services hospitaliers – mais seulement si vous n'avez pas droit à la gratuité des soins

Si vous n'avez pas droit à la gratuité des soins, vous devrez peut-être payer pour certains services hospitaliers.

Mais veuillez noter : on ne peut pas vous refuser des soins urgents, y compris des soins de maternité, en raison de votre statut d'immigré ou parce que vous ne pouvez pas payer.

Si vous avez besoin d'aide, contactez l'une des organisations citées dans ce guide.

Je pense pouvoir bénéficier de la gratuité des soins, mais je n'en suis pas sûr

La liste ci-dessus présente quelques-unes des raisons les plus courantes pour lesquelles vous pouvez prétendre à la gratuité des soins. Il y a d'autres raisons.

Si vous ne savez pas si vous pouvez prétendre à la gratuité des soins :

Consultez :
patientsnotpassports.co.uk/learn

Contactez l'une des organisations figurant à la page suivante

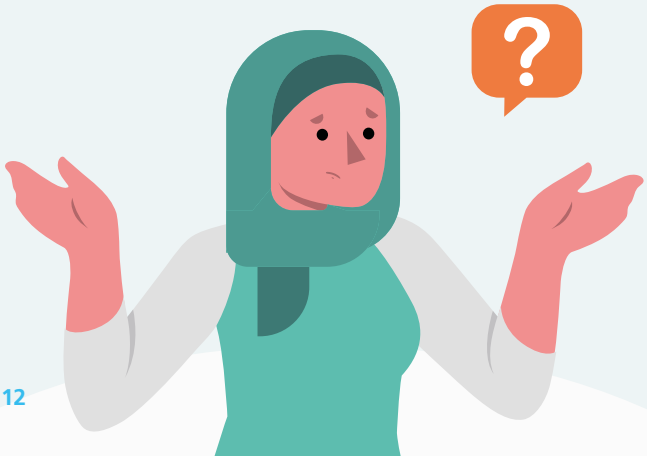

Liste des organisations ici

Lewisham Refugee and Migrant Network	lrmn.org.uk/get-help
Doctors of the World	doctorsoftheworld.org.uk 0808 1647 686
Maternity Action	maternityaction.org.uk/maternity-care-access-advice-service/ 0808 800 0041
Praxis	praxis.org.uk/get-help
Migrants Organise	migrantsorganise.org
Patients not Passports	patientsnotpassports.co.uk
Medact	medact.org
Healthwatch	healthwatch.co.uk
Docs Not Cops	docsnotcops.co.uk

De nombreux services du NHS sont gratuits pour tous.

Ce guide s'adresse aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux migrants. Il vous indiquera :

- Quels sont les services qui sont toujours gratuits pour tous
- Qui bénéficie de la gratuité des soins
- Où obtenir de l'aide si on vous facture des soins

Ce guide est produit par Lewisham Refugee and Migrant Network.

Vos commentaires sont les bienvenus.

lrmn.org.uk
@LRMNetwork
020 8694 0323

Siège social : 341 Evelyn Street, London SE8 5QX Numéro d'organisme de bienfaisance : 1058631l Numéro de la société : 325269